

VERTAULT

*Société Archéologique et Historique du Châtillonnais**

UN HABITAT ENTERRÉ (1987)

À l'est du plateau, un habitat enterré anciennement fouillé, a été nettoyé dans le cadre de la remise en valeur du site (1).

Ce sous-sol de 18 m², taillé dans la roche sur 2,70 m présente, outre ses dimensions importantes, quelques originalités : trois niches ovoïdes creusées dans le calcaire, une plate-forme en béton, cerclée de fer, devant une niche, une cuve bétonnée dans l'angle sud-est, l'absence de soupirail, des parois décorées d'enduits peints, un sol en *terrazzo signinum* de mortier blanc avec décor de fragments de sigillées et de scories de fer coulées, polies. L'accès se faisait par un escalier à triple volée qui a connu deux états. Cela a permis de préciser l'occupation de ce type de structure qui se poursuit au moins jusqu'à la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C. Le soin de la construction, la décoration et les dimensions importantes permettent d'attribuer à ces structures enterrées des fonctions d'habitat et peut-être même dans ce cas une fonction religieuse, au vu de l'implantation dans une zone de silos.

LE MURUS GALLICUS DE VERTAULT (1987)

L'oppidum de Vertault (25 ha *intra-muros*) est enserré par un *murus* sur 2,5 km (2). Une section rectiligne de la partie sud qui isole la ville du plateau voisin, a fait l'objet d'une fouille complète en vue de l'établissement d'une reconstitution *in situ* (fig. 1) (3). L'ensemble est constitué d'une levée de pierres de 3 m de hauteur et 18 m de largeur à la base, d'un *murus* de type *Avaricum* alliant pierre et bois en façade et d'un fossé de 14 m de largeur sur 2,50 m de profondeur. Ce fossé a servi de carrière

* Textes établis par J.-M. et M. MANGIN (1, 2, 3) ; J.-M. et M. MANGIN et P. MENIEL (4) (*séance du 21 octobre 1987*).

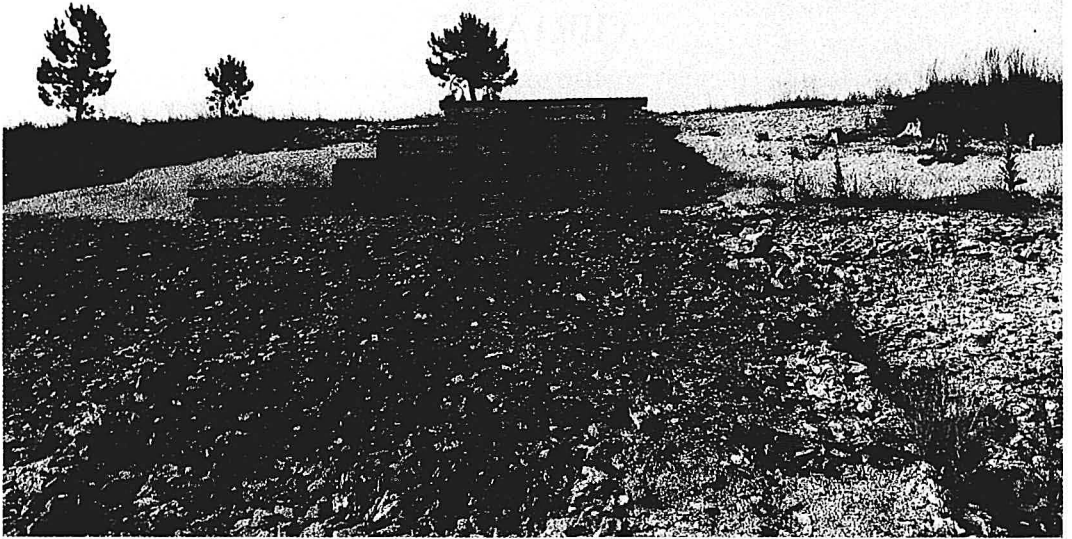


FIG. 1. — Vertault. Reconstitution du *murus gallicus* de Vertault.
Fouille 1987. (Cliché Jean-Marc Mangin.)

au moment de la construction du *murus*, les tailleurs de pierres l'ayant comblé en partie avec les déchets de taille laissés sur place. Les couches supérieures correspondent à l'abandon du *murus* après démontage de l'ouvrage postérieurement à la période augustéenne. Le parement du *murus* en moellons très soignés, présente des logements pour les poutres perpendiculaires (0,32 m x 0,25 m) sur lesquelles reposaient des plateaux de bois horizontaux (0,10 m de hauteur, 0,24 m de largeur), l'ensemble étant fixé par des fiches en fer de 0,02 m de section, sans tête, de 0,30 m de longueur. La fouille a permis de préciser la dimension du premier rang de poutres (1,60 m) et la présence d'un plateau parallèle, à l'intérieur du blocage, à 1,70 m au niveau du troisième rang. L'espace entre les poutres était comblé par des grandes pierres de roche (0,40 m à 0,50 m) brutes, en calcaire bioclastique, extraites du fossé.

La construction de cette enceinte s'est faite au cours de la dernière moitié du 1^{er} siècle av. J.-C., au plus tard à l'époque augustéenne, avec un abandon à la fin de la première moitié du 1^{er} siècle ap. J.-C. La fossilisation rapide de l'enceinte, le remplissage immédiat du fossé et l'aspect monumental de l'ensemble font penser que cette structure n'avait peut-être pas seulement un caractère défensif mais bien une fonction d'apparat illustrant la richesse de cette bourgade qui tirait profit de son environnement rural immédiat.

UNE STRUCTURE PUBLIQUE (1988)

Une partie de l'édifice de 36 m sur 12 m, dégagé en 1884 et appelé « Temple » par Lucien Coutant (4), a été remis au jour et son plan réactualisé (5). Il s'agit d'un bâtiment orienté est-ouest, doté de trois absides intérieures, d'un sol en mortier de tuileau bien conservé et

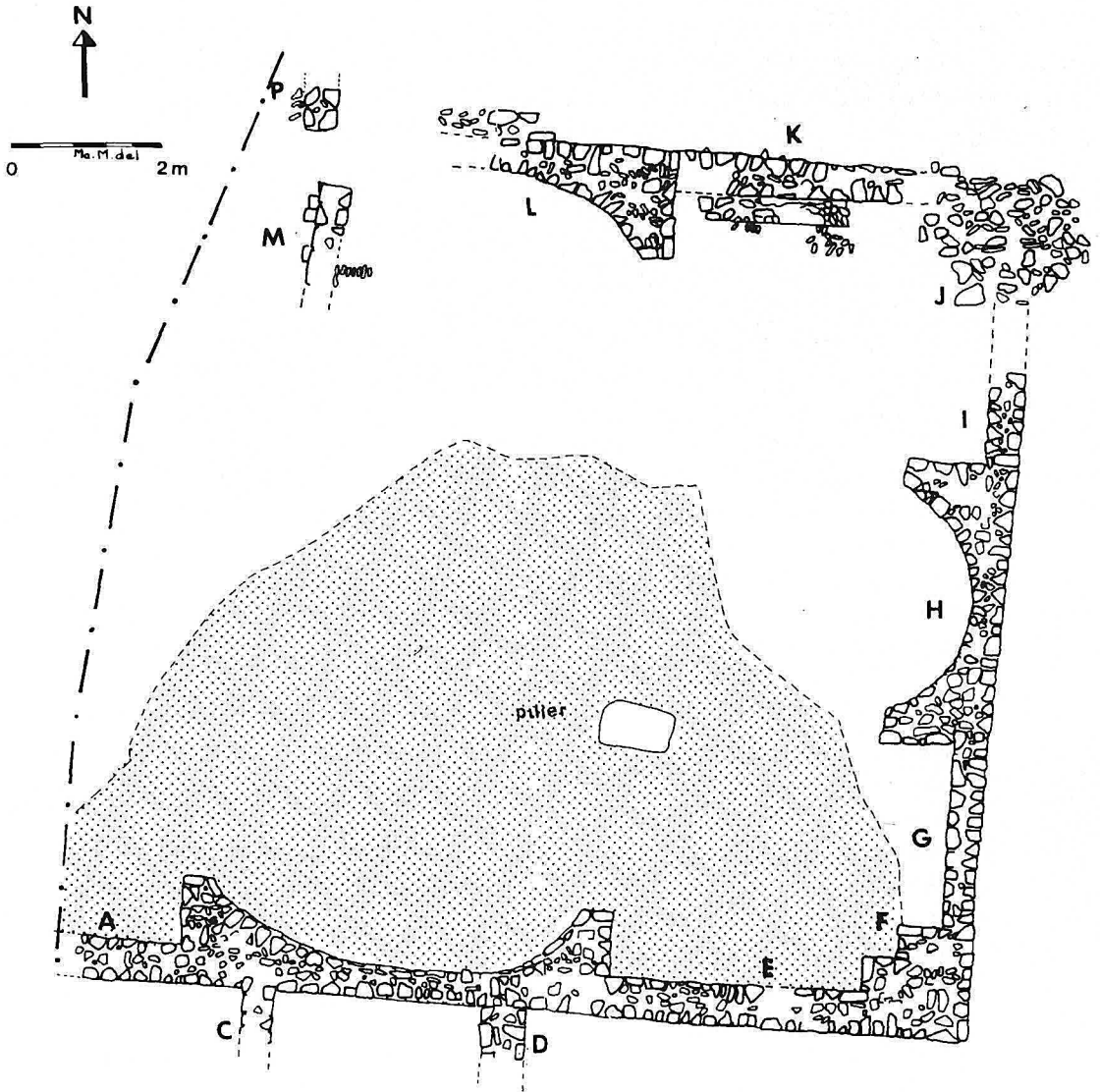


FIG. 2. — Vertault. Relevé général de la structure publique au sud du Forum (en pointillés, sol en mortier). Fouille 1988. (Relevé Martine Mangin.)

d'une base de pilier au centre, côté sud. L'ensemble était recouvert de dalles sciées et a été détruit par un incendie. L'état actuellement visible et le mieux conservé est postérieur au 1^{er} siècle ap. J.-C., et s'est installé sur un mur en petit appareil soigné du 1^{er} siècle qui appartenait à un bâtiment d'orientation nord-sud avec piliers dont deux subsistent au sud dans les niveaux inférieurs. Rien dans la disposition intérieure de ce bâtiment ne permet d'étayer l'hypothèse « temple » de Coutant mais il s'agit probablement d'un vaste édifice public de type basilical dont la façade ouest n'a jamais été fouillée (fig. 2).

Un sondage stratigraphique, implanté contre l'abside sud du bâtiment et à l'extérieur, a démontré de manière spectaculaire la densité d'occupation du site puisque, sur 1,20 m de profondeur, quatorze couches ont pu être identifiées et six niveaux d'occupation déterminés. Les niveaux les plus anciens sont nettement indigènes puisqu'ils présentent des trous de poteaux taillés dans la roche et du matériel qui confirme l'occupation du plateau à la Tène III.

LE *FANUM* GALLO-ROMAIN ET LA FOSSE AUX CHEVAUX (1989)

À l'extérieur de la ville, en bordure de la voie romaine d'accès sud, un *fanum* gallo-romain repéré par photographie aérienne (R. Goguy, 1976), a été mis au jour. Le décapage de la surface sur 1 200 m² a confirmé la vue aérienne et précisé les dimensions de l'édifice : une *cella* carrée de 6,70 m de côté avec une ouverture à l'ouest et une galerie de 14,50 m de côté ouverte à l'est. Les murs sont arasés au niveau du sol, sol bétonné parfaitement conservé à l'ouest. Les premiers résultats montrent un agencement classique avec *cella* haute recouverte de tuiles et galerie ouverte avec couverture en dalles sciées, l'ensemble étant décoré d'enduits peints. Un accès monumental en terrasse avec colonnade, installé dans la déclivité de la pente, est la seule zone où subsistent des couches en place non perturbées par la charrue (fig. 3). Le grand intérêt de cette fouille réside dans la découverte exceptionnelle d'un dépôt de dix-sept chevaux dans une fosse de 10 m de longueur sur 3 m de largeur, taillée dans la roche, installée sous le *fanum* gallo-romain. Outre ces chevaux déposés intentionnellement dans une orientation nord-sud systématique, six squelettes de chiens orientés est-ouest et un grand nombre d'os isolés qui prouvent une utilisation répétée de cette fosse, démontrent que ce lieu fait partie d'un ensemble culturel plus complexe de la fin de la Tène III.

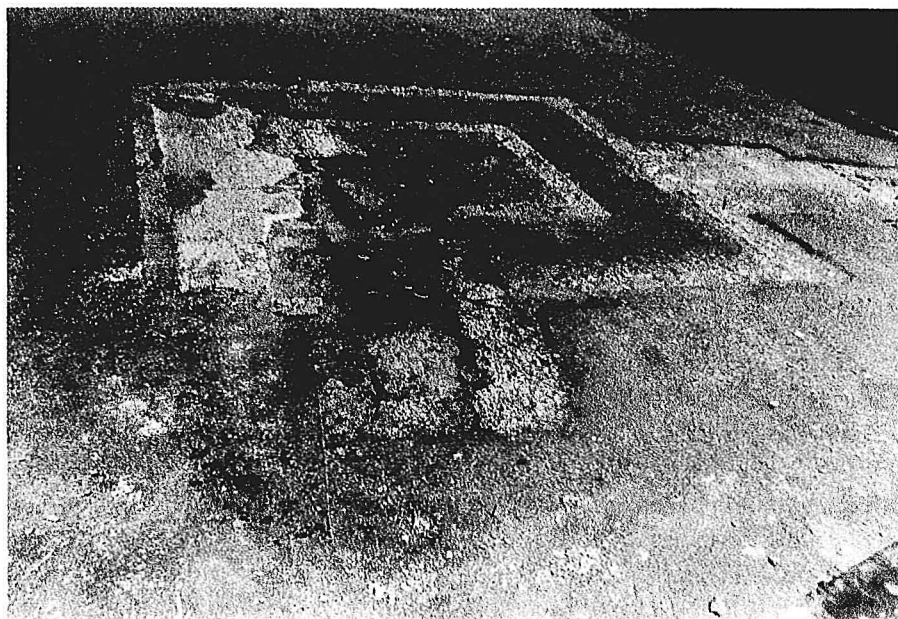


FIG. 3. — Vertault. Vue générale vers le nord du *fanum* avec accès est et fosse aux chevaux. Fouille 1989. (Cliché Jean-Marc Mangin.)

BIBLIOGRAPHIE

- MANGIN (M.), « Un habitat enterré à Vertillum », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Châtillonnais*, 4^e série, n° 9-10, 1986-1987, Châtillon-sur-Seine, p. 411-416.
- Bibliographie concernant le *murus* de Vertault. MIGNARD et COUTANT, « Fouilles de la Colline de Vertault », Rapport fait à la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, tome IV, 1853-1856, p. 55-67.
- BAUDOT (H.), « Rapport sur l'exploration des fouilles faite par ordre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or sur le plateau de Landunum », *M.C.A.C.O.*, tome VI, 1861-1862-63-64, p. 97-98.
- Fouilles faites par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 1846-1853, *B.S.A.H.C.*, 4^e année, n° 5, 1884, p. 214-216.
- « Fouilles du Vicus Vertillensis — Résultats des fouilles faites en 1885 », *B.S.A.H.C.*, 5^e année, n° 6, 1885, p. 326.
- CAUMONT (A. de), « Le mur de Landunum (Côte-d'Or) comparé aux murs de Murcens (Lot) et au mur découvert cette année au Mont-Beuvray », *Bulletin Monumental*, 1868, p. 659-670.
- MANGIN (M. et J. M.), « Le *murus gallicus* de Vertault, sondages et reconstitution partielle », *B.S.A.H.C.*, 5^e série, n° I, 1988, p. 23 à 26.

- FORRIÈRES (Cl.), MERLUZZO (P.), « Examen de quatre fiches en fer provenant du *muris gallicus* de *Vertillum* », *B.S.A.H.C.*, 5^e série, n° 1, 1988, p. 27 à 30.
- GUIRAUD (H.), « Petit mobilier provenant du fossé à l'avant du *muris gallicus* de *Vertillum* », *B.S.A.H.C.*, 5^e série, n° 1, 1988, p. 31 à 33.
- MIGNARD et COUTANT, *op. cit.*, p. 12-16.
- BAUDOT (H.), *op. cit.*, *Mém. C.A.C.O.*, p. 97-98.
- BAUDOT (H.), *op. cit.*, *B.S.A.H.C.*, p. 218-219.
- MANGIN (M. et J. M.), « *Vertillum* 1987, un édifice public remis au jour », *B.S.A.H.C.*, 5^e série, n° 1, p. 18 à 21.